

ANGLAIS – SCIENCE POLITIQUE – L2

COORDONNEES

Web | <https://langues.univ-rennes1.fr>
 Coordinateur(trice) | Guillaume Clément
 prof.guillaume.clement@gmail.com

DOCUMENTALISTES

lisenn.morvan@univ-rennes1.fr
 mathilde.guyard@univ-rennes1.fr
 perrine.creach@univ-rennes1.fr

PREMIERE CONNEXION ENT (COURS MOODLE)

Rennes 1 accueil (<https://www.univ-rennes1.fr/>) => ENT (<https://ent.univ-rennes1.fr/f/welcome/normal/render.uP>) =>
 « IDENTIFIEZ-VOUS » (identifiant et mdp Sesame) => Formation - Insertion pro. => cours en ligne sur moodle =>
 Accéder à la plate-forme => "tous les cours" => SCELVA (service commun d'étude des langues vivantes appliquées) =>
 Anglais => supports TD-Filières => L2 Sciences Po ENG 2017-18 (mot de passe : blackrod)

PRESENTATION GENERALE

L'anglais est enseigné à raison de 30 heures-année, est intégré à 1 Unité d'Enseignement autonome qui correspond à 3 crédits ECTS et qui est validée au semestre 2. **Les TD ont cependant lieu à l'année.** Les étudiants sont répartis en groupes de TD d'1h30 par semaine. Les enseignements de langues en L2 sont dispensés à **la Faculté de Droit et de Science Politique.**

Au cours de l'année, vous serez amenés à produire des tâches orientées autour de projets qui nécessiteront de votre part une **participation** individuelle et au sein du groupe (travail en binôme, en petits groupes). Toutes les activités viseront à vous faire développer les compétences requises pour la maîtrise des langues (compréhension et expression à l'écrit et à l'oral). Le niveau pré-requis est le niveau B1 du CECRL (niveau supposé atteint au baccalauréat). Votre professeur vous demandera d'effectuer un travail de préparation de chaque TD. **Ce travail est obligatoire et essentiel** pour le bon déroulement du cours et votre progression. Ce travail pourra faire l'objet de contrôles. En plus de votre TD d'anglais, quelques dispositifs optionnels en anglais vous sont proposés :

TOLES : Un cours d'anglais juridique **optionnel** est également proposé aux étudiants intéressés ayant déjà atteint les niveaux B2 et C1 du Cadre Européen Commun de Références en Langues. Ce cours (indépendant de votre TD d'anglais) vous prépare au certificat TOLES (*Test of Legal English Skills*) et aborde des notions de droit anglo-américain. Les inscriptions à ce cours sont généralement faites dès septembre. La personne responsable est: catherine.moran@univ-rennes1.fr

PPPE : Vous pouvez valider votre PPPE en préparant le CLES (Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur). Après inscription vous aurez accès à un cours en ligne pour vous y préparer. Pour valider le PPPE, vous devrez faire tous les exercices de ce cours en ligne, rendre 2 synthèses écrites (par voie électronique), participer à 2 oraux blancs et passer le CLES. Pour plus d'informations à ce sujet, une fois votre inscription administrative effectuée, vous pourrez contacter la responsable des certifications en langues, cynthia.perez@univ-rennes1.fr. Il est également possible de faire prendre en compte votre préparation au TOLES dans le cadre du PPPE.

MOBILITE ETUDIANTE: Les séjours d'études à l'étranger (**ERASMUS**, BCI, ISEP, accords bilatéraux, etc) se font en général en L3 et les étudiants intéressés doivent donc préparer leurs dossiers de candidature dès le premier semestre de L2. La date limite de dépôt des dossiers est en général en décembre / janvier. Renseignez-vous auprès du bureau des relations internationales de la faculté afin de connaître les dates et modalités (international.droit@univ-rennes1.fr, bureau 101.4).

Dans tous les cas une **preuve de votre niveau en langue anglaise** vous sera demandée afin de vous assurer que vous pourrez suivre les cours et participer aux examens en anglais à l'étranger. Dans certains cas, vous pourrez joindre

à votre dossier une attestation de votre enseignant certifiant votre niveau (veuillez dans ce cas impérativement en faire la demande à votre enseignant avant les vacances de Noël).

Certains partenaires exigent l'obtention d'un score minimum aux certifications **TOEIC** et/ou TOEFL. Le SCELVA organise des sessions TOEIC mais les places sont rares, donc vous devrez vous renseigner auprès de la responsable des certifications (cynthia.perez@univ-rennes1.fr) pour espérer passer le TOEIC au 1er semestre (une session est généralement organisée en novembre). Notez que ces certifications sont payantes et que vous pouvez également les passer auprès d'établissements extérieurs.

COURS EN LIGNE

Votre inscription à ce cours en ligne est **indispensable** et doit être faite **le plus tôt possible**: vous y trouverez les documents à travailler en ligne et vous pourrez y télécharger les documents utilisés en TD si vous les avez manqués ou perdus.

Le site comporte également de l'aide en méthodologie, grammaire et vocabulaire, ainsi que d'anciens sujets d'examen pour vous préparer aux évaluations. Vous devez utiliser ce site non seulement lorsque votre enseignant vous le demande mais également de manière **autonome**, notamment afin de combler vos lacunes en grammaire.

Votre enseignant pourra vous contacter ponctuellement par voie électronique (soit via le cours en ligne, soit par e-mail) afin de vous communiquer des informations importantes (absence, devoirs, modification du calendrier, contrôles). Vous devez donc consulter **très régulièrement** votre adresse e-mail étudiante.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

L'évaluation est la même que vous ayez choisi d'étudier l'anglais en LV1 ou LV2 et quel que soit votre groupe. Votre UE d'anglais comptera pour votre second semestre et se subdivise en plusieurs notes:

- a) **Compréhension orale** (15%): Questionnaire sur une courte vidéo d'actualité en anglais.
- b) **Expression orale** (20%): Cette note est établie à partir de deux travaux de groupe à l'oral:
 - **Exposé** au S1 à la fin de la séquence sur les élections britanniques (idéologies des partis) avec un court dossier à rendre au préalable
 - Présentation d'un **débat parlementaire** (+ court dossier à rendre au préalable) au S2
 Les groupes (5 à 6 étudiants) seront les mêmes pour ces deux travaux
- c) **Note de participation** (15%): Cette note prend en compte votre participation orale à chaque TD, qu'il s'agisse de prises de paroles spontanées, de réponses aux questions, de courtes présentations ou encore de participation à des débats en cours. Une participation régulière aux entraînements facultatifs à l'expression écrite proposés ponctuellement par votre enseignant pourra également être prise en compte dans le cadre de cette note.
- d) **Contrôle écrit organisé lors du dernier TD du S2** (50%) comportant trois volets:
 - QCM portant sur les notions vues en TD (5 points)
 - Compréhension écrite portant sur 2 textes liés à une notion du programme (5 points)
 - Expression écrite (essay) de 300 mots sur un thème vu en cours (10 points)

Afin de vous préparer à la partie "expression écrite" de cette épreuve, votre enseignant vous proposera un TD consacré à la méthodologie de l'essay au S1, puis plusieurs entraînements facultatifs au cours de l'année.

En cas d'absence justifiée aux contrôles d'expression écrite et de compréhension orale (points a,b et d), un rattrapage est proposé aux étudiants dans les deux semaines suivant l'épreuve d'origine. Si vous êtes dans cette situation, vous devez justifier votre absence auprès de votre enseignant et attendre l'annonce de la date et du lieu du rattrapage commun, qui sera annoncée par e-mail. Surveillez donc votre adresse mail étudiante.

En cas d'absence justifiée **le jour de vos oraux en groupes**, veuillez prévenir à l'avance (autant que possible) vos camarades afin que votre oral soit reporté à une date où tous les membres de votre groupe seront présents.

Pour les étudiants ayant opté pour une **LV2 optionnelle**, seuls les points obtenus au dessus de la moyenne sont pris en compte et font l'objet d'un bonus qui s'applique à l'ensemble de la moyenne du semestre 2. Par exemple, un étudiant obtenant la moyenne de 20/20 en LV2 verrait un bonus de +0,5 pt s'ajouter à sa moyenne générale du S2. **Tout abandon de la LV2 en cours d'année donne lieu à un malus maximal qui s'applique aussi à la moyenne du semestre 2.**

Pour les étudiants inscrits en **parcours franco-allemand**, la LV2 anglais est obligatoire. L'anglais compte donc comme une matière normale et le régime de la bonification ne s'applique pas.

ASSIDUITÉ

- L'assiduité aux travaux dirigés de langue vivante est obligatoire du fait de votre évaluation en contrôle continu. A chaque séance, les étudiants sont tenus **d'émarger**. Il s'agit de la seule preuve tangible de votre présence et tout émargement manquant sera considéré comme une absence injustifiée, même si vous vous souvenez avoir été présent sans avoir émargé. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez bien émargé, notamment si vous arrivez en retard.
- Seule une absence injustifiée sera tolérée **pour chaque semestre pour les étudiants inscrits en LV1 et/ou en LV2**. La justification de l'absence ou non relève de l'appréciation du responsable de formation. La deuxième absence injustifiée au cours d'un même semestre entraînera l'attribution d'une note de zéro en langue pour l'UE correspondante (à la fois pour la moyenne des travaux en TD et pour le contrôle continu en amphithéâtre). Lors **de la deuxième session, l'étudiant défaillant conservera la note de 0/20 pour la partie de la notation correspondant aux travaux effectués en TD**.
- Les justificatifs d'absence doivent être remis **sous 15 jours** à votre enseignant pour être pris en compte. **Il vous appartient de fournir une photocopie**. Vous ne devez en aucun cas transmettre ces certificats aux services de la scolarité. **Les justificatifs acceptés sont les suivants**: certificat médical, convocation à un examen ou concours, certificat de décès d'un membre de la famille, convocation à la journée d'appel de préparation à la défense etc. **Aucune lettre écrite par l'étudiant ou par ses parents ne pourra être prise en compte**. En cas de travail salarié rendant incompatible la présence aux TD de langue, l'étudiant doit effectuer en début d'année une demande de dispense d'assiduité auprès de la scolarité de la Faculté de Droit.
- Il n'est pas possible d'assister à un autre TD lors de la même semaine afin de compenser une absence, même en restant avec votre enseignant habituel. Les **retards** sont tolérés mais ils doivent évidemment rester exceptionnels afin de ne pas gêner le déroulement du cours. Quel que soit le retard avec lequel vous vous présentiez en cours, votre enseignant doit vous laisser entrer, mais si vos retards sont fréquents et conséquents, votre enseignant pourra prendre des mesures allant de la pénalité sur la note d'expression orale à l'octroi d'une absence injustifiée (si vos retards cumulés dépassent la durée d'un TD).

OBJECTIFS

L'objectif est de développer et de renforcer les compétences et connaissances en langue afin d'atteindre (ou, le cas échéant, de solidifier) le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues qui pourra être validé par l'obtention d'une certification en langues (optionnelle).

Pour ce faire, le contenu du cours est axé sur la thématique de **la vie politique au Royaume-Uni** à travers l'étude de l'actualité politique (élections, débats, Brexit, etc), ce qui permettra à la fois d'approfondir vos connaissances sur la société britannique (politique, culture et médias) et de consolider vos bases en anglais en les appliquant à l'univers politique.

L'accent sera ainsi mis sur la pratique de l'anglais politique à l'oral, notamment par le biais de deux présentations en groupes: un court exposé et un débat parlementaire qui devra être conçu et joué en classe par les étudiants. Le programme thématique de l'année est le suivant:

- **Media, politics and 'fake news'**
- **The 2017 UK General Election**
- **Parliamentary debates in the House of Commons**
- **Political participation and political socialisation in the UK**
- **The youth vote**
- **Brexit**

ORGANISATION DE L'ANNEE

Semaine du...	Contenu et échéances importantes
02/10/17	Présentation du cours - S'inscrire sur le cours en ligne
09/10/17	
16/10/17	
23/10/17	Constitution des groupes pour les oraux et choix des thèmes des exposés
du 30/10 au 05/11	Vacances
06/11/17	
13/11/17	
20/11/17	Dossiers exposés à rendre
27/11/17	
04/12/17	Exposés sur les partis politiques
du 11/12/17 au 14/1/18	Vacances. Rattrapages de cours (absences et jours fériés) possibles le lundi 11/12
15/1/18	
22/1/18	
29/1/18	
5/2/18	Epreuve de compréhension orale en TD
12/2/18	
19/2/18	Débat parlementaire 1
26/2/18	Débat parlementaire 2
du 5/3 au 11/3	Vacances
12/3/18	Débat parlementaire 3
19/3/18	Débat parlementaire 4
26/3/18	
2/4/18	(Lundi 2 avril férié, rattrapé le lundi 9/4) Epreuve écrite en TD (compréhension et expression écrites, quiz).
	Semaine du 9 avril: possibilité de rattrapages de cours (absences et jours fériés)